



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LAC SAINT-JEAN EST MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, lundi le 7 mai 2018 à 19h30.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5

Absence : M. Bruno Boily, conseiller # 6

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION CM2018-83

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant en y ajoutant l'item suivant au divers : a) Nomination emploi – espaces verts :

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - a) Séance ordinaire du 9 avril 2018
 - b) Séance extraordinaire du 18 avril 2018
 - c) Séance extraordinaire du 25 avril 2018
4. Correspondances :
 - a) Une lettre de la Société de l'assurance automobile du Québec
 - b) Une lettre de la Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean Est
 - c) Une lettre de Tourisme Saguenay Lac-Saint-Jean
 - d) Une lettre de la Fabrique de Sainte-Monique
 - e) Une lettre du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
 - f) Une lettre de la Régie des alcools, des courses et des jeux
 - g) Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est
 - h) Une lettre du Ministère des Transports du Québec
 - i) Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période d'avril 2018
7. Annulation des soldes résiduaire de règlements d'emprunt fermés
8. Acceptation de l'entente Sainte-Monique vs Bell Canada
9. Acceptation d'une soumission pour l'entretien des chemins d'été



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

10. Demande d'aide de la Fabrique de Sainte-Monique pour l'entretien des pelouses et du stationnement
11. Acceptation – Ministères des Transports
12. Travaux de marquage de chaussées Véloroute des Bleuets
13. Autorisation signature – Protocole Véloroute des Bleuets
14. Urbanisme :
 - a) Demande de dérogation mineure Carquest auto
15. Divers
 - a) Nomination emploi – espaces verts
 - b) _____
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

a) *Séance ordinaire du 9 avril 2018*

RÉSOLUTION CM2018-84

Il est proposé par M. Pascal Gauthier appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018.

b) *Séance extraordinaire du 18 avril 2018*

RÉSOLUTION CM2018-85

Il est proposé par M. Bernard Girard appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 avril 2018.

c) *Séance ordinaire du 25 avril 2018*

RÉSOLUTION CM2018-86

Il est proposé par M. Jacques Vachon appuyé par Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2018.

4- CORRESPONDANCE

- a) Une lettre de la Société de l'Assurance automobile du Québec concernant une campagne de sensibilisation à la sécurité en vélo et plus particulièrement sur le port du casque à vélo. Les affiches de la campagne seront affichées à l'hôtel de ville.
- b) Une lettre d'invitation de la Chambre de commerce et d'industrie de Lac-Saint-Jean Est pour le tournoi de golf annuel de l'organisme qui se tiendra le 7 juin 2018 au Club de Golf Lac-Saint-Jean.
- c) Une lettre de convocation de Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean à l'Assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale qui s'est tenue le 25 avril 2018.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

- d) Une lettre de remerciement de la Fabrique de Sainte-Monique pour l'entretien hivernal de trottoirs et de l'accès à l'église et au presbytère.
- e) Une lettre du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques concernant la publication d'un décret autorisant le programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean 2017-2018.
- f) Une lettre de la Régie des alcools, des courses et des jeux concernant une demande de permis d'alcool par le Resto Bar le Repaire. La municipalité ne s'opposera pas à la demande de permis de l'établissement en question.
- g) Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est concernant la mise en œuvre de la Loi sur la qualité de l'environnement et adressée à la ministre du Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques visant à émettre les préoccupations de la MRC quant à l'exemption des projets de tourbières de plus de 100 hectares à se soumettre à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Les préoccupations évoquées dans la lettre touchent principalement la protection des aquifères qui alimentent les prises d'eau municipales.
- h) Une lettre du Ministère des Transports nous informant que les travaux de balayage de la route 169 seront exécutés à la mi-mai.
- i) Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est nous informant de la modification par règlement du schéma d'aménagement révisé et ayant pour objet de modifier le périmètre urbain de la municipalité d'Hébertville-Station.

5 - RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 - APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2018-87

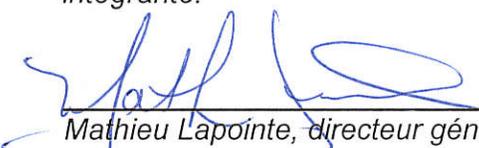
Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'approuver, séance tenante, les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois d'avril 2018, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	113 905.48 \$
Comptes déjà payés	22 370.67 \$
TOTAL	137276.15 \$

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.


Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

7- ANULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS

RÉSOLUTION CM2018-88

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Monique a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est, par conséquent, proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Bernard Girard et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Monique modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante:

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Sainte-Monique informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la Municipalité de Sainte-Monique demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduares mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

8- ACCEPTATION DE L'ENTENTE SAINTE-MONIQUE VS BELL CANADA

RÉSOLUTION CM2018-89

CONSIDÉRANT QUE des dommages ont été causés aux installations de Bell Canada le 2 octobre 2015 près du 780 rang 6 en raison de travaux



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

d'excavation exécutés par l'entreprise Terrassement Belleau ; elle-même mandaté par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Bell Canada a intenté une poursuite contre la Municipalité de Sainte-Monique et Terrassement Belleau réclamant un montant de 3 755.92\$;

CONSIDÉRANT QU'une proposition d'entente a été faite à Bell Canada selon laquelle la municipalité aurait à payer un montant de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aurait à payer une franchise d'assurance de 1 000 \$ en cas de défaite en cour ;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé par M. Pascal Gauthier, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter, séance tenante, l'entente hors Cour dans le litige avec Bell Canada pour un montant de 1 000 \$.

Il est en outre résolu d'autoriser le directeur général à agir de façon à ce que prenne entière effet la présente résolution.

9- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'ÉTÉ

RÉSOLUTION CM2018-90

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000 \$ de gré à gré ;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par Mme Suzanne Larouche, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de l'entreprise Terrassement Belleau pour l'entretien des chemins d'été à un taux horaire de 152.45\$ / de l'heure plus les taxes applicables.

10- DEMANDE D'AIDE DE LA FABRIQUE DE SAINTE-MONIQUE POUR L'ENTRETIEN DES PELOUSES ET DU STATIONNEMENT

RÉSOLUTION CM2018-91

CONSIDÉRANT QU' une demande d'aide pour l'entretien des pelouses et du stationnement a été déposée par la Fabrique de Sainte-Monique à la municipalité,

Pour ces motifs, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter, séance tenante, la demande d'aide de la Fabrique de Sainte-Monique pour la saison estivale 2018.

Il est en outre résolu d'entretenir les pelouses et stationnements en plus de réparer les trous dans le recouvrement du stationnement.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

11- ACCEPTATION – MINISTÈRE DES TRANSPORTS

RÉSOLUTION CM2018-92

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports planifie des travaux de remplacement de la structure p-12006 sur la route 169 à l'entrée sud de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la circulation devra être déviée en raison des travaux;

CONSIDÉRANT QUE deux scénarios sont proposés à la municipalité par le ministère;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de privilégier le scénario visant à construire une partie de chemin temporaire et un pont temporaire qui déboucherait sur la rue Bolduc jusqu'à la rue du Quai.

12- TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE VÉLOROUTE DES BLEUETS

RÉSOLUTION CM2018-93

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Monique autorise la MRC de Lac-Saint-Jean-Est à procéder à l'appel d'offres regroupé pour les travaux de marquage de chaussées et de la Véloroute;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront attribués au plus bas soumissionnaire conforme

Pour ces motifs, Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser, séance tenante, le directeur général à accepter la recommandation de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Il est également résolu que le directeur général est autorisé à procéder aux travaux en lien avec cette recommandation.

13- AUTORISATION SIGNATURE – PROTOCOLE VÉLOROUTE DES BLEUETS

RÉSOLUTION CM2018-94

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser, séance tenante, M. Mario Desbiens, maire, ainsi que M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer le Protocole d'entente concernant l'entretien de la Véloroute des bleuets pour la saison 2018.

14- URBANISME :

A) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LACHANCE CARQUEST AUTO

RÉSOLUTION CM2018-95

CONSIDÉRANT QUE demande une dérogation mineure a été déposée à la municipalité afin de rendre conforme la marge latérale nord à 2,26m et 3,5m, alors que les marges exigent 6m. De plus, la demande vise à permettre l'empiètement du garage-remise du lot 3 812 373 de 3,5m sur le lot 3 550 048.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire ne peut vendre son commerce si la demande n'est pas acceptée;

CONSIDÉRANT QUE cet état ne cause aucun préjudice aux autres citoyens de la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter, séance tenante, le demande de dérogation mineure du 584 route 169.

15- DIVERS

A) NOMINATION ESPACES VERTS

Cet item sera traité à la séance d'ajournement du 10 mai 2018.

16- PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs citoyens ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2018-96

Attendu que certains sujets inscrits à l'ordre du jour n'ont pu être traités, il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement d'ajourner l'assemblée au 10 mai à 17h00.

La séance est levée à 20h 24

Mario Desbiens
Maire

Mathieu Lapointe
Directeur général
et secrétaire-trésorier